

Pour l'utilisateur

Notice d'emploi



atmoMAG

MAG ..-0/1 XZ

BEfr

Éditeur/fabricant

Vaillant GmbH

Berghauser Str. 40 ■ D-42859 Remscheid
Tel. +49 21 91 18-0 ■ Fax +49 21 91 18-28 10
info@vaillant.de ■ www.vaillant.de



Sommaire

Sommaire

1	Sécurité.....	3
1.1	Mises en garde relatives aux opérations	3
1.2	Utilisation conforme	3
1.3	Consignes générales de sécurité	3
2	Remarques relatives à la documentation.....	6
2.1	Respect des documents complémentaires applicables.....	6
2.2	Conservation des documents	6
2.3	Validité de la notice.....	6
3	Description du produit	6
3.1	Mentions figurant sur la plaque signalétique	6
3.2	Éléments de commande	6
3.3	Marquage CE.....	6
4	Fonctionnement.....	6
4.1	Mise en service du produit.....	7
4.2	Protection de type armoire	7
4.3	Préparation de la mise en fonctionnement	7
4.4	Mise en marche de l'appareil.....	7
4.5	Puisage d'eau chaude sanitaire.....	7
4.6	Réglage de la température d'eau chaude.....	7
4.7	Réglage de la puissance du produit	8
5	Dépannage	8
5.1	Identification et résolution des défauts	8
5.2	Réinitialisation de l'appareil	8
6	Entretien et maintenance	8
6.1	Maintenance	8
6.2	Entretien du produit	8
7	Mise hors service.....	9
7.1	Mise hors service provisoire de l'appareil.....	9
7.2	Mise hors service définitive de l'appareil	9
7.3	Comportement en présence d'un risque de gel.....	9
8	Recyclage et mise au rebut	9
9	Garantie et service après-vente	9
9.1	Garantie	9
9.2	Service après-vente.....	10



1 Sécurité

1.1 Mises en garde relatives aux opérations

Classification des mises en garde liées aux manipulations

Les mises en garde relatives aux manipulations sont graduées à l'aide de symboles associés à des mots-indicateurs, qui signalent le niveau de gravité du risque encouru.

Symboles de mise en garde et mots-indicateurs



Danger !

Danger de mort immédiat ou risque de blessures graves



Danger !

Danger de mort par électrocution



Avertissement !

Risque de blessures légères



Attention !

Risque de dommages matériels ou de menaces pour l'environnement

1.2 Utilisation conforme

Une utilisation incorrecte ou non conforme peut présenter un danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi endommager l'appareil et d'autres biens matériels.

Les produits sont des chauffe-bain instantanés à gaz destinés, de par leur fonction, à la production d'eau chaude sanitaire.

L'utilisation conforme de l'appareil suppose :

- le respect des notices d'utilisation fournies avec le produit ainsi que les autres composants de l'installation
- le respect de toutes les conditions d'inspection et de maintenance qui figurent dans les notices.

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans ainsi que des personnes qui ne sont pas en pleine possession de leurs capacités physiques, sensorielles ou mentales, ou encore qui manquent d'expérience ou de connaissances, à condition qu'elles aient été formées pour utiliser l'appareil en toute sécurité, qu'elles comprennent les risques encourus ou qu'elles soient cor-

rectement encadrées. Les enfants ne doivent pas jouer avec cet appareil. Le nettoyage et l'entretien courant de l'appareil ne doivent surtout pas être effectués par des enfants sans surveillance.

Toute utilisation autre que celle décrite dans la présente notice ou au-delà du cadre stipulé dans la notice sera considérée comme non conforme. Toute utilisation directement commerciale et industrielle sera également considérée comme non conforme.

Attention !

Toute utilisation abusive est interdite.

1.3 Consignes générales de sécurité

1.3.1 Danger en cas d'erreur de manipulation

Toute erreur de manipulation présente un danger pour vous-même, pour des tiers et peut aussi provoquer des dommages matériels.

- ▶ Lisez soigneusement la présente notice et l'ensemble des documents complémentaires applicables, et tout particulièrement le chapitre « Sécurité » et les avertissements.

1.3.2 Danger de mort en cas d'obturation ou de fuite de la conduite des gaz de combustion

En cas d'odeur de gaz de combustion dans les bâtiments :

- ▶ Ouvrez les portes et les fenêtres en grand pour créer des courants d'air.
- ▶ Éteignez l'appareil.
- ▶ Contactez un installateur spécialisé.

1.3.3 Risque d'intoxication en cas d'apport insuffisant en air de combustion

Conditions: Fonctionnement dépendant de l'air ambiant

- ▶ Faites en sorte que l'alimentation en air de combustion soit suffisante.





1.3.4 Risques de corrosion en cas d'air de combustion ou d'air ambiant inadapté

Les aérosols, les solvants, les détergents chlorés, les peintures, les colles, les produits ammoniaqués, les poussières et autres risquent de provoquer un phénomène de corrosion au niveau du produit et du conduit du système ventouse.

- ▶ Faites en sorte que l'air de combustion soit exempt de fluor, de chlore, de soufre, de poussières etc.
- ▶ Veillez à ce qu'il n'y ait pas de substances chimiques entreposées dans la pièce de montage.

1.3.5 Danger de mort dû aux substances explosives et inflammables

- ▶ N'entreposez et n'utilisez pas de substances explosives ou inflammables (par ex. essence, papier, peinture) dans la pièce d'installation du produit.

1.3.6 Danger de mort en cas de fuite de gaz

En cas d'odeur de gaz dans les bâtiments :

- ▶ Évitez les pièces où règne une odeur de gaz.
- ▶ Si possible, ouvrez les portes et les fenêtres en grand pour créer des courants d'air.
- ▶ Évitez les flammes nues (par ex. briquet ou allumettes).
- ▶ Ne fumez pas.
- ▶ N'utilisez surtout pas d'interrupteur électrique, fiche de secteur, sonnette, téléphone ou autre interphone dans le bâtiment.
- ▶ Fermez le dispositif d'arrêt du compteur à gaz ou le dispositif de coupure principal.
- ▶ Si possible, fermez le robinet d'arrêt du gaz du produit.
- ▶ Prévenez les habitants en les appelant ou en frappant à leur porte.
- ▶ Quittez immédiatement le bâtiment et veillez à ce que personne n'y pénètre.
- ▶ Prévenez la police et les pompiers dès que vous avez quitté le bâtiment.

- ▶ Prévenez le service d'urgence du fournisseur de gaz avec un téléphone situé hors du bâtiment.

1.3.7 Risque de dommages matériels sous l'effet du gel

- ▶ Assurez-vous que l'installation de chauffage reste en service dans tous les cas lorsqu'il gèle, mais aussi que toutes les pièces sont suffisamment chauffées.
- ▶ Si vous ne pouvez pas faire en sorte que l'installation de chauffage reste en service, faites-la vidanger par un installateur spécialisé.

1.3.8 Risques de blessures et de dommages matériels en cas de maintenance ou de réparation négligée ou non conforme

- ▶ Ne tentez jamais d'effectuer vous-même des travaux de maintenance ou de réparation de votre produit.
- ▶ Veuillez immédiatement contacter un installateur spécialisé afin qu'il procède au dépannage.
- ▶ Conformez-vous aux intervalles de maintenance prescrits.

1.3.9 Danger de mort en cas d'omission de dispositif de sécurité

Tout dispositif de sécurité manquant (par ex. soupape de sécurité, vase d'expansion) peut entraîner des brûlures mortelles ou d'autres blessures graves, notamment en cas d'explosion.

- ▶ Demandez à l'installateur spécialisé de vous montrer l'emplacement et le fonctionnement des dispositifs de sécurité.

1.3.10 Danger de mort en cas de modifications apportées au produit ou dans l'environnement du produit

- ▶ Ne retirez, ne shuntez et ne bloquez en aucun cas les dispositifs de sécurité.
- ▶ Ne manipulez aucun dispositif de sécurité.
- ▶ Ne détériorez pas et ne retirez jamais les composants scellés de l'appareil.
- ▶ N'effectuez aucune modification :
 - au niveau de l'appareil





- au niveau des conduites d'arrivée de gaz, d'air, d'eau et des câbles électriques
- au niveau de l'installation d'évacuation des gaz de combustion
- au niveau de la soupape de sécurité
- au niveau des conduites d'évacuation
- au niveau des éléments de construction ayant une incidence sur la sécurité de fonctionnement du produit



2 Remarques relatives à la documentation

2 Remarques relatives à la documentation

2.1 Respect des documents complémentaires applicables

- Conformez-vous impérativement à toutes les notices d'utilisation qui accompagnent les composants de l'installation.

2.2 Conservation des documents

- Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents complémentaires applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

2.3 Validité de la notice

Cette notice s'applique exclusivement aux modèles suivants :

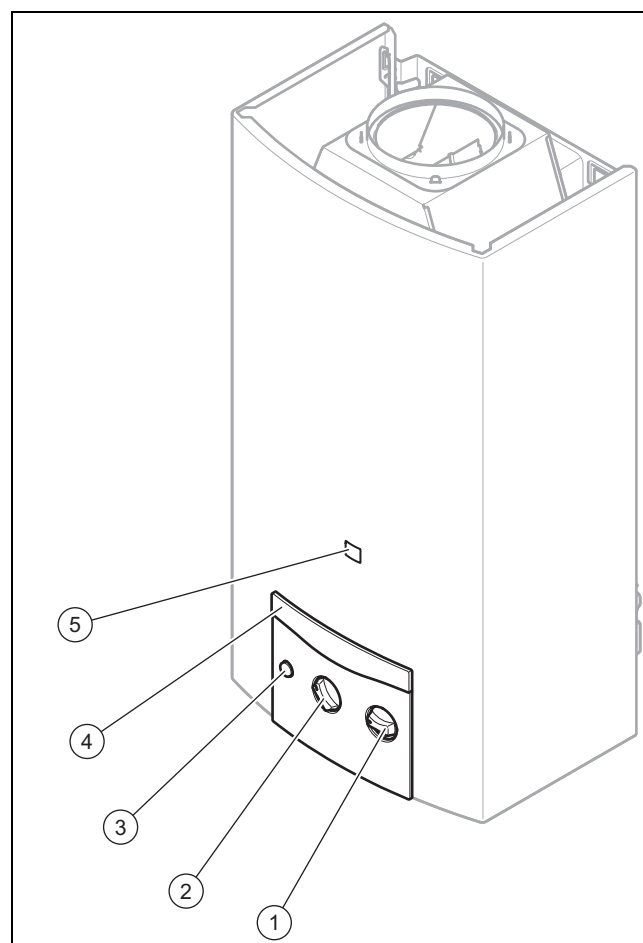
3 Description du produit

3.1 Mentions figurant sur la plaque signalétique

La plaque signalétique est montée d'usine sur la face avant du coupe-tirage antirefouleur, sous l'habillage du produit.

Mention figurant sur la plaque signalétique	Signification
MAG	Catégorie de produit
11/14	Puissance en l/min
-0/1	Raccord de cheminée/version du produit
Z	avec allumage piézo-électrique
X	avec capteur des gaz de combustion
atmoMAG	Gamme de produits
Type B11 BS	Types d'appareils au gaz admissibles
cat. I	Appareil monogaz
2E+, 3+	Catégories de gaz autorisées
G20/25/30/31	Types de gaz avec pression de raccordement autorisés
P _{nom.}	Puissance utile maximale
P _{min.}	Puissance utile minimale
Q _{nom.}	Charge thermique maximale
Q _{min.}	Charge thermique minimale
P _{w max.}	Pression d'eau maximale admissible
Marquage CE	→ Chap. « Marquage CE »
Numéro de série	7e au 16e chiffre = référence d'article du produit

3.2 Éléments de commande



- | | | | |
|---|---|---|--|
| 1 | Sélecteur de température | 3 | Allumeur piézo-électrique |
| 2 | Bouton de réglage de puissance (10 niveaux de 50 à 100 %) | 4 | Panneau supérieur du tableau de commande |
| | | 5 | Regard veilleuse |

3.3 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les appareils sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la plaque signalétique.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.

4 Fonctionnement



Avertissement !

Risque de brûlure dû à l'eau chaude !

Un réglage incorrect des températures d'eau chaude et de l'eau très chaude dans les conduites peut occasionner des brûlures.

- Contrôlez la température d'eau chaude à la main.



Attention !

Risques de dommages si l'eau de chauffage est très calcaire, corrosive ou qu'elle contient des produits chimiques !

Une eau du robinet inadaptée risque d'endommager les joints et les membranes, de boucher les composants hydrauliques, aussi bien dans l'appareil que dans l'installation de chauffage, ou encore de provoquer des bruits.

- Vous devez systématiquement utiliser une eau de chauffage adaptée pour l'installation de chauffage.

4.1 Mise en service du produit

- Ne procédez pas à la mise en fonctionnement du produit avant que l'habillage ne soit totalement fermé.

4.2 Protection de type armoire

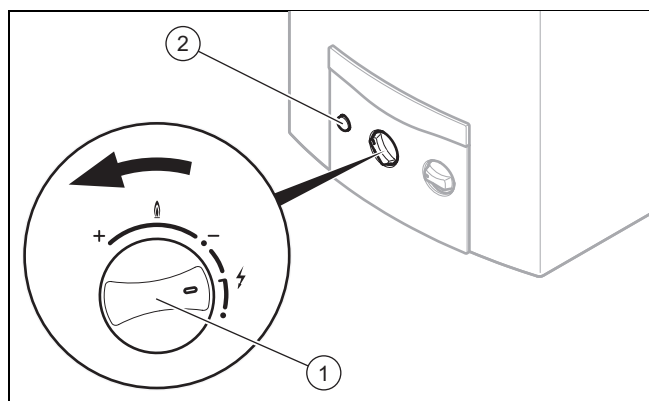
La conception de la protection de type armoire de l'appareil est soumise à des prescriptions particulières.

Si vous souhaitez monter une protection de type armoire pour votre appareil, adressez-vous à une société d'installation agréée. N'effectuez en aucun cas les travaux d'habillage de l'appareil vous-même.

4.3 Préparation de la mise en fonctionnement

1. L'installateur spécialisé qui a procédé à l'installation du produit peut vous montrer l'emplacement et le fonctionnement des dispositifs d'arrêt.
2. Ouvrez le robinet d'arrêt du gaz à fond.
3. Ouvrez la soupape d'arrêt d'eau froide réglée sur place.

4.4 Mise en marche de l'appareil



1. Tournez le bouton de réglage de puissance (1) dans le sens inverse des aiguilles en position d'allumage (éclair), puis enfoncez-le.
2. Maintenez le bouton de réglage de puissance enfoncé dans cette position et actionnez l'allumeur piézo-électrique (2) en appuyant plusieurs fois.
 - ◁ Chaque actionnement de l'allumeur piézo-électrique génère une étincelle d'allumage. La veilleuse est allumée.

3. Quand la veilleuse brûle, maintenez le bouton de réglage de puissance dans cette position pendant env. 10 à 15 secondes.
4. Observez la veilleuse allumée à travers le regard. Si le produit était hors fonctionnement pendant une durée prolongée, il se peut que de l'air se soit accumulé dans la conduite d'allumage du gaz. Dans ce cas, répétez la procédure d'allumage.



Remarque

Si vous constatez un défaut d'étanchéité au niveau de la conduite d'eau chaude, entre le produit et le point de puisage, fermez immédiatement la soupape d'arrêt d'eau froide montée sur place.

Faites réparer les défauts d'étanchéité par un installateur spécialisé.

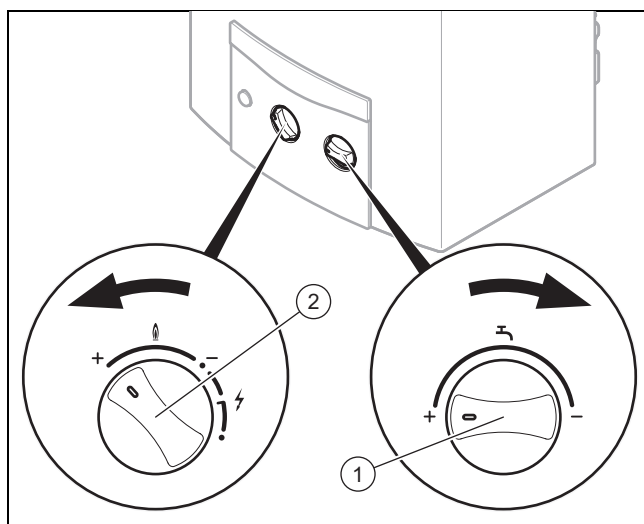
4.5 Puisage d'eau chaude sanitaire

1. Ouvrez le robinet d'eau chaude du point de puisage.
 - ◁ Le produit se met en marche automatiquement.

Conditions: Il n'y a pas d'eau chaude.

- Vérifiez qu'une éventuelle vanne d'arrêt montée en amont du robinet d'eau chaude est complètement ouverte.
 - Assurez-vous que la veilleuse est allumée.
 - Démontez le tamis monté dans le robinet d'eau chaude, puis vérifiez que le tamis n'est ni encrassé ni entartré.
 - Détartrez le tamis avec un produit détartrant.
2. Fermez le robinet d'eau chaude du point de puisage.
 - ◁ Le produit ne se met pas en marche automatiquement.

4.6 Réglage de la température d'eau chaude

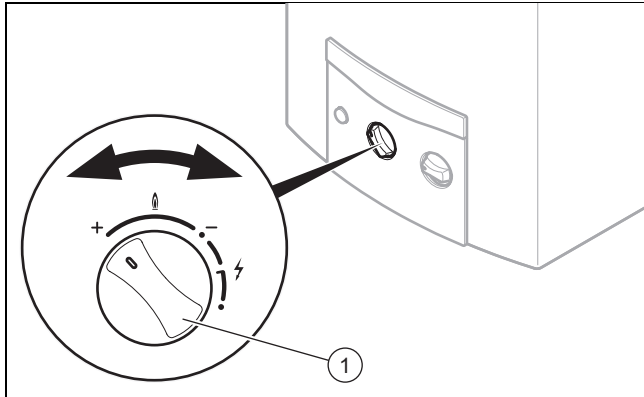


1. Tournez le sélecteur de température (1) dans le sens des aiguilles d'une montre pour augmenter la température d'eau chaude.
2. Tournez le sélecteur de température dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour réduire la température d'eau chaude.

5 Dépannage

- ◁ Le produit assure le maintien constant de la température d'eau chaude indépendamment de la quantité d'eau chaude puisée.

4.7 Réglage de la puissance du produit



1. Pour activer la disponibilité, tournez, sans l'enfoncer, le bouton de réglage de puissance (1) à partir de la position d'allumage dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.
 - Le bouton de réglage de puissance doit occuper une position entre les symboles de flamme imprimés. Le petit symbole de flamme désigne la puissance minimale du produit tandis que le grand symbole de flamme désigne la puissance maximale du produit.
 - La veilleuse reste allumée.
 - Quand le produit est disponible, il démarre automatiquement après activation d'un robinet d'eau chaude.
2. Tournez le bouton de réglage de puissance dans le sens des aiguilles d'une montre pour réduire la puissance du produit.
3. Tournez le bouton de réglage de puissance dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour augmenter la puissance du produit.
 - Vous pouvez régler la puissance du produit sur dix niveaux différents, entre 50 % et 100 % de la valeur thermique nominale, et modifier la température d'eau chaude indépendamment de la quantité d'eau.



Remarque

Une réduction de la puissance max. du produit a pour effet de réduire la température de sortie, ce qui permet de réaliser des économies d'énergie. Cependant, la température de l'eau baisse quand une quantité élevée d'eau est puisée.

4.7.1 Modulation

Dans la plage située entre le niveau de puissance sélectionné et la puissance minimale possible du produit (env. 40 %), la quantité de gaz est automatiquement ajustée en continu à la quantité puisée, ce qui explique que la température de sortie reste constante.

5 Dépannage

5.1 Identification et résolution des défauts

Il y a défaut quand le produit ne génère pas d'eau chaude. En tant qu'utilisateur, vous devez exclusivement procéder comme suit :

- ▶ À travers le regard, contrôlez si la veilleuse brûle encore.
- ▶ Si la veilleuse est éteinte, mettez le produit en marche (→ page 7), puis réglez à nouveau la puissance du produit (→ page 8).
- ▶ Si la veilleuse s'éteint ou que le produit ne génère pas d'eau chaude de manière répétée, veuillez vous adresser à un installateur spécialisé pour éliminer le problème.

5.2 Réinitialisation de l'appareil

- ▶ Si le produit a été bloqué par un dispositif de sécurité, attendez env. 15 minutes avant de remettre le produit en fonctionnement.
- ▶ Si le produit est bloqué par un dispositif de sécurité de manière répétée ou s'il ne se met pas en fonctionnement, veuillez vous adresser à un installateur spécialisé afin qu'il élimine le défaut.
- ▶ Ne remettez le produit en fonctionnement que si l'installateur spécialisé a éliminé le défaut.

6 Entretien et maintenance

6.1 Maintenance

Seules une inspection annuelle et une maintenance bisannuelle, réalisées par un installateur spécialisé, permettent de garantir la disponibilité et la sécurité, la fiabilité et la longévité du produit.

6.2 Entretien du produit



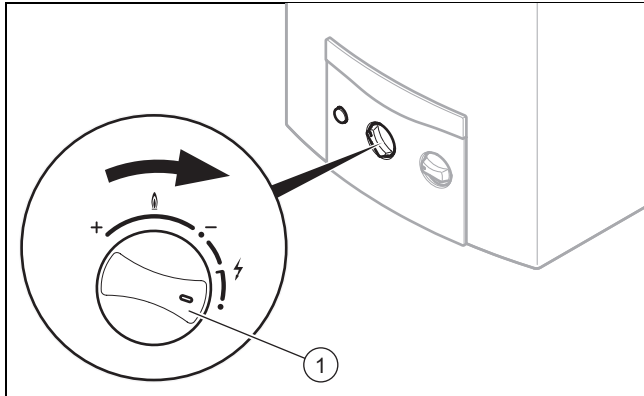
Attention !

Risques de dommages matériels sous l'effet de détergents inadaptés !

- ▶ N'utilisez pas d'aérosol, de produit abrasif, de produit vaisselle, de détergent solvanté ou chloré.
- ▶ Nettoyez l'habillage avec un chiffon humecté d'eau savonneuse.

7 Mise hors service

7.1 Mise hors service provisoire de l'appareil

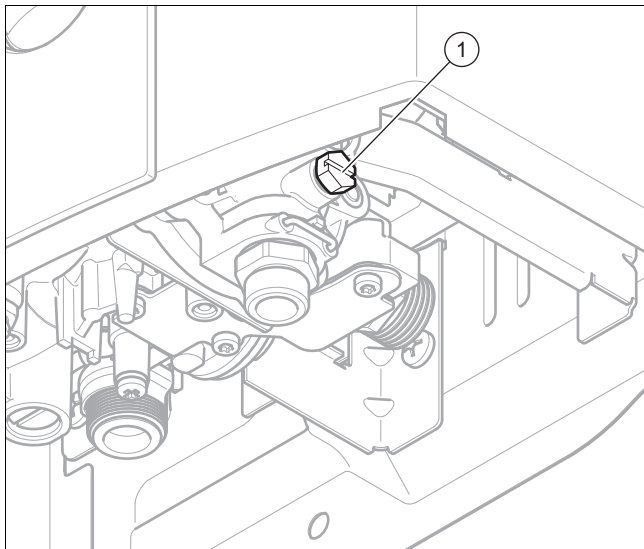


- ▶ Tournez le bouton de réglage de puissance (1) de la position Disponibilité jusqu'à la butée dans le sens des aiguilles d'une montre.
- ▶ Fermez le robinet d'arrêt du gaz monté sur place.
 - ◁ L'alimentation gaz du brûleur du chauffe-bain instantané à gaz est désormais fermée.
- ▶ Ouvrez la soupape d'arrêt d'eau froide montée sur place.

7.2 Mise hors service définitive de l'appareil

- ▶ Confiez la mise hors service définitive de l'appareil à un installateur spécialisé.

7.3 Comportement en présence d'un risque de gel



En présence d'un risque de gel, il est nécessaire de protéger le produit du gel. Pour ce faire, vous devez vider le chauffe-bain instantané à gaz.

- ▶ Mettez provisoirement le produit hors fonctionnement (→ page 9).
- ▶ Dévissez la vis de vidange (1).
- ▶ Ouvrez tous les robinets d'eau chaude raccordés au produit afin que le produit et la conduite se vident complètement.
- ▶ Laissez les robinets d'eau chaude et la vis de vidange ouverts jusqu'à ce que vous remettiez le produit en fonctionnement une fois le risque de gel écarté.

- ▶ Lors du remplissage ultérieur, ne remettez le produit en fonctionnement que si de l'eau s'écoule des robinets d'eau chaude après avoir ouvert la soupape d'arrêt d'eau froide montée sur place.

8 Recyclage et mise au rebut

- ▶ Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé l'appareil.



Si le produit porte ce symbole :

- ▶ Dans ce cas, ne jetez pas le produit avec les ordures ménagères.
- ▶ Éliminez le produit auprès d'un point de collecte d'équipements électriques et électroniques usagés.



Si le produit ou les piles qu'il contient portent ce symbole, cela signifie que les piles peuvent contenir des substances nocives ou polluantes.

- ▶ Dans ce cas, déposez les piles dans un point de collecte de piles usagées.

9 Garantie et service après-vente

9.1 Garantie

La période de garantie des produits Vaillant s'élève à 2 ans minimum contre tous les défauts de matériaux et les défauts de construction à partir de la date de facturation. La garantie est d'application pour autant que les conditions suivantes soient remplies:

1. L'appareil doit être installé par un professionnel qualifié qui, sous son entière responsabilité, aura veillé à respecter les normes et réglementations en vigueur pour son installation.
2. Seuls les techniciens d'usine Vaillant sont habilités à effectuer les réparations ou les modifications apportées à un appareil au cours de la période de garantie afin que celle-ci reste d'application. Si d'aventure une pièce non d'origine devait être montée dans un de nos appareils, la garantie Vaillant se verrait automatiquement annulée.
3. Afin que la garantie puisse prendre effet, la fiche de garantie dûment complète, signée et affranchie doit nous être retournée au plus tard quinze jours après l'installation!

La garantie n'est pas d'application si le mauvais fonctionnement de l'appareil serait provoqué par un mauvais réglage, par l'utilisation d'une énergie non adéquate, par une installation mal conçue ou défectueuse, par le non-respect des instructions de montage jointes à l'appareil, par une infraction aux normes relatives aux directives d'installation, de types de locaux ou de ventilation, par négligence, par surcharge, par les conséquences du gel ou de toute usure normale ou pour tout acte dit de force majeure. Dans tel cas, il y aura facturation de nos prestations et des pièces fournies. Toute facturation établie selon les conditions générales du service d'entretien est toujours adressée à la personne qui a demandé l'intervention ou/et à la personne chez qui le travail a été effectué sauf accord au préalable et par écrit d'un tiers (par ex. locataire, propriétaire, syndic...) qui accepte

9 Garantie et service après-vente

explicitement de prendre cette facture à sa charge. Le montant de la facture devra être acquitté au grand comptant au technicien d'usine qui aura effectué la prestation. La mise en application de la garantie exclut tout paiement de dommages et intérêts pour tout préjudice généralement quelconque.

Pour tout litige, sont seuls compétents les tribunaux du district du siège social de notre société. Pour garantir le bon fonctionnement des appareils Vaillant sur long terme, et pour ne pas changer la situation autorisée, il faut utiliser lors d'entretiens et dépannages uniquement des pièces détachées de la marque Vaillant.

9.2 Service après-vente

N.V. Vaillant S.A.
Golden Hopestraat 15
B-1620 Drogenbos
Belgien, Belgique, België

Service après-vente: 2 334 93 52



0020200864_02 ■ 28.01.2016

N.V. Vaillant S.A.

Golden Hopestraat 15 ■ B-1620 Drogenbos

Tel. 2 334 93 00 ■ Fax 2 334 93 19

Kundendienst 2 334 93 52 ■ Service après-vente 2 334 93 52

Klantendienst 2 334 93 52

info@vaillant.be ■ www.vaillant.be

© Ces notices relèvent de la législation relative aux droits d'auteur et toute reproduction ou diffusion, qu'elle soit totale ou partielle, nécessite l'autorisation écrite du fabricant.

Sous réserve de modifications techniques.